

Article 8 de l'arrêté du 7 avril 2021 fixant les modalités de réalisation des travaux sous tension sur les installations électriques basse tension et les références des normes applicables en la matière

Date de mise à jour : 13 Juillet 2023

Notre analyse

Cet article renvoie vers une liste de normes d'application obligatoire relative aux mesures de prévention que tout employeur doit mettre en oeuvre pour la réalisation de travaux sous tension sur les installations électriques basse tension :

- a) [NF C18-505-1](#) : février 2023 = Partie 1 : prescriptions générales ;
- b) [NF C18-505-2-1](#) : février 2023 = Partie 2-1 : prescriptions particulières pour les véhicules et engins à motorisation thermique, électrique et hybride ;
- c) [NF C18-505-2-2](#) : février 2023 = Partie 2-2 : prescriptions particulières pour les installations industrielles et tertiaires ;
- d) [NF C18-505-2-3](#) : février 2023 = Partie 2-3 : prescriptions particulières pour les opérations sur les batteries d'accumulateurs stationnaires.

Article 8 de l'arrêté du 7 avril 2021 fixant les modalités de réalisation des travaux sous tension sur les installations électriques basse tension et les références des normes applicables en la matière

Les mesures de prévention prévues à l'[article R. 4544-8 du code du travail](#) mises en oeuvre par l'employeur pour la réalisation des travaux sous tension définis à l'article 1, sont conformes aux dispositions prévues dans les normes homologuées dont les références sont les suivantes :

- a) NF C18-505-1 : février 2023 - Travaux sous tension sur les installations électriques basse tension - Mesures de prévention mises en oeuvre - Partie 1 : prescriptions générales ;
- b) NF C18-505-2-1 : février 2023 - Travaux sous tension sur les installations électriques basse tension - Mesures de prévention mises en oeuvre - Partie 2-1 : prescriptions particulières pour les véhicules et engins à motorisation thermique, électrique et hybride ;
- c) NF C18-505-2-2 : février 2023 - Travaux sous tension sur les installations électriques basse tension - Mesures de prévention mises en oeuvre - Partie 2-2 : prescriptions particulières pour les installations industrielles et tertiaires ;
- d) NF C18-505-2-3 : février 2023 - Travaux sous tension sur les installations électriques basse tension - Mesures de prévention mises en oeuvre - Partie 2-3 : prescriptions particulières pour les opérations sur les batteries d'accumulateurs stationnaires.

Des outils utiles à la mise en oeuvre



Que doit prévoir
l'employeur pour les
interventions élémentaires
sur une installation
électrique en basse tension
?

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Norme NF C18-505-1

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Norme NF C18-505-2-1

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Norme NF C18-505-2-2

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Norme NF C18-505-2-3

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)